

## Séance du 8 Février 2011

L'an deux mil onze, le 8 février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Malestroit, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Date de convocation :  
4 février 2011

Nombre de membres :

en exercice : 17  
présents : 13  
procurations : 4  
votants : 17

**Etaient présents** : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme RIO, 2<sup>ème</sup> adjoint, MM. LE QUERNEC, 3<sup>ème</sup> adjoint, MONNIER, 5<sup>ème</sup> adjoint, BAYON, DANY, Mmes GUERRET, THOMAS, MM LAROZE, BRIEND, CASTILLON, HOUEIX conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :  
M. ROGER, 4<sup>ème</sup> adjoint, qui donne pouvoir à M. MILOUX  
M. HAVART qui donne pouvoir à M. MONNIER  
M. TREGOUET qui donne pouvoir à Mme GUERRET  
M. GICQUELLO qui donne pouvoir à M. CASTILLON

**Secrétaire de séance**: Madame THOMAS a été élue secrétaire de séance

### ◆ Travaux et Urbanisme :

Monsieur le Maire passe la parole à Jean-François Le Quernec, adjoint délégué aux travaux, à l'Urbanisme et à l'Environnement pour les premiers dossiers mis à l'ordre du jour de la séance à savoir :

- Etude rénovation Eclairage Public
  - Audit énergétique des logements communaux
  - Pass'Temps : achèvement des travaux
  - Fonds de concours CCVOL – route de la Quenelle
  - Maintenance éclairage public : renouvellement contrat INEO
  - Cession gratuite de terrain rue des Augustines
  - Acquisition liaison au parking du cinéma
- **2011 – 02 – 1 - Etude rénovation Eclairage Public**: convention avec le Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan (SDEM)

Jean-François Le Quernec rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 21 juillet 2009 le Conseil municipal s'était prononcé afin d'engager une opération de modernisation du réseau d'éclairage public de Malestroit.

A cet effet nous avons sollicité le Syndicat Départemental des Energies du Morbihan (S.D.E.M) afin qu'il procède aux études et travaux nécessaires dans le cadre d'un programme défini avec la Commune.

Le S.D.E.M a depuis procédé à une consultation de bureaux d'études spécialisés en la matière afin de désigner le prestataire à qui sera confié l'étude du projet de réhabilitation.

A l'issue de cette procédure il a retenu l'offre présentée par SOGREAH - 44815 Saint-Herblain d'un montant de 8.300 € HT.

Jean-François Le Quernec présente le projet de convention établi par le S.D.E.M afin de fixer les modalités de prise en charge du coût de cette étude par la Commune de Malestroit.

Il précise qu'il y a 653 points d'éclairage sur Malestroit et que 226 sont défectueux (35% du réseau). Pour la plupart le matériel ne se fait plus, les pièces de rechange deviennent rares ou introuvables.

Ce sont des ampoules qui sont extrêmement énergivores et ce sont des lampadaires qui ont un faible éclairage (1 à 4 lux) alors que l'objectif est d'atteindre 10 à 15 lux.

La pré-étude avait été faite par EDF qui avait considéré que cette opération pouvait générer environ 200.000 € HT de travaux. EDF pourrait apporter une contribution financière aux travaux.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer avec le SDEM une convention pour lancer une étude qui sera confiée au cabinet SOGREAH.

Il précise que cette étude sera entièrement à la charge de la commune de Malestroit.

Le calendrier études prévoit un retour d'ici 3 semaines puis à la suite de l'inscription budgétaire de tout ou partie des travaux en mars un appel d'offres sera réalisé pour une réalisation avant l'hiver.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte les termes de la convention et notamment le montant prévisionnel de la participation de la Commune de Malestroit qui s'élève à 10.423,14 €;**
- **autorise le Maire à signer ladite convention en vue de la réalisation des études ainsi que le lancement des appels d'offres en vue de l'exécution des travaux.**

#### **- 2011 – 02 – 2 - Audit énergétique des logements communaux**

Jean-François LE QUERNEC rappelle que la CCVOL a engagé une action d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux pour les communes qui le souhaitent et propose aux communes de se regrouper pour confier dans le cadre d'un groupement de commandes un audit énergétique des logements communaux.

Il considère opportun d'inscrire dans ce programme les 4 logements dont dispose la commune dans l'immeuble communal situé à l'angle de la place Queinnec et de la rue de l'Eperon.

Il précise que par logique il apparaîtrait anormal de réaliser des travaux dans les logements situés à l'étage sans s'occuper du rez-de-chaussée qui accueille les bureaux de la Trésorerie et de la Médecine du travail.

Il propose que l'ensemble du bâtiment fasse l'objet de l'étude avec l'objectif de faire des économies d'énergies.

Les modalités de cette étude sont de faire un diagnostic technique de ce bâtiment, de ses caractéristiques et du chauffage actuel et de faire des propositions techniques avec des préconisations de travaux ainsi qu'une évaluation financière sur les investissements nécessaires avec les économies attendues.

Au niveau du coût et puisqu'il s'agit d'un groupement de commande, il est probable que les coûts seront intéressants sachant que l'ADEM apporte une aide de 50 % sur l'étude et que la CCVOL envisage de participer à hauteur de 30 %.

La part communale serait donc de 20 % soit un coût de 3500 € HT avec une part communale de 1500 € (y compris la totalité de la TVA non récupérée).

La commission d'appel d'offres du groupement doit être également constituée : chaque commune membre procède à l'élection de son représentant parmi les membres ayant voix délibérative de sa commission d'appel d'offres.

Pour chaque membre titulaire, il est prévu un suppléant. La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur.

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la délibération pour la passation de marché d'étude d'audit énergétique des logements communaux ;
- D'approuver la désignation de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux en tant que coordonnateur du groupement constitué ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive et à prendre toutes les mesures d'exécutions liées à l'approbation de cette convention constitutive ;
- De désigner un représentant élu au sein de la commission d'appels d'offres de la commune pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, ainsi qu'un suppléant également choisi au sein de la commission d'appel d'offres.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE**

- **d'engager l'étude et de valider la pan de financement**
- **d'inscrire la totalité du bâtiment de la cité administrative et le bâtiment de la Croix Rouge**
- **d'approuver la convention**
- **d'approuver la désignation de la CCVOL en tant que coordonnateur du groupement**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention**
- **de désigner Monsieur Jean-François LE QUERNEC pour siéger à la commission d'appel d'offre et Monsieur Jean MONNIER son suppléant.**

**AUTORISE** le Maire à engager les démarches et à signer toutes pièces relatives à cette opération

*Interventions diverses :*

*Pierrick Houeix signale que dans le cadre de l'étude d'aménagement patrimonial il a été envisagé de réaliser des logements communaux dans le bâtiment de la Croix Rouge et s'il est possible d'inscrire ce bâtiment dans l'audit.*

*Bernard Miloux précise que tout dépendra de ce qui découlera de l'étude d'aménagement patrimonial pour ce bâtiment (logements ou autre destination) en sachant qu'effectivement il est mal isolé.*

*Jean-François Le Quernec ajoute que cette étude étant subventionnée cela pourrait être intéressant.*

*Bertrand Dany signale que ce bâtiment a besoin d'être restructuré et donc se demande s'il est nécessaire de faire une étude maintenant.*

*Bernard Miloux indique que le diagnostic serait intéressant.*

*André Briend demande s'il est prévu de faire un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments communaux.*

*Jean-François Le Quernec répond qu'il y a une démarche en cours avec le Pays de Ploërmel et le CPIE mais qu'il s'agit simplement d'un relevé des consommations d'énergie et d'eau des bâtiments. Un pré diagnostic va être effectué sur 2 sites, celui de la Mairie-Salle Jehan-Salle Nominoë et le site de la Daufresne.*

*Bernard Miloux précise qu'il y aura besoin d'une étude complémentaire au niveau technique puisque c'est plutôt une constat qu'une proposition technique même si c'est déjà bien.*

*Jean-François Le Quernec indique que c'est une aide à la décision, une prise de conscience.*

*André Briend ajoute que c'est déjà important et ensuite de dire par étape ce que l'on fait pour limiter la consommation dans le cas de restructuration ou de réutilisation des bâtiments..*

*Jean-François Le Quernec propose donc au conseil municipal d'ajouter la bâtiment de la Croix Rouge à l'audit énergétique de la Communauté de Communes.*

*Le conseil municipal approuve la proposition.*

### **- 2011 – 02 – 3 - Pass'Temps : achèvement des travaux**

Jean-François Le Quernec informe l'assemblée de l'achèvement des travaux d'aménagement de l'immeuble Sainte Anne.

Il précise que le délai de réalisation tel que défini au marché n'a pas été respecté par l'une des entreprises provoquant ainsi un retard généralisé par rapport aux prévisions initiales.

Il indique que l'entreprise qui a réalisé les escaliers a 81 jours de retard et que le montant des pénalités devrait être de 5.310,36 €.

Toutefois, considérant la difficulté des travaux et la qualité des prestations réalisées, il propose que les pénalités financières prévues au marché ne soient pas appliquées à l'encontre de l'ensemble des intervenants.

Il ajoute que l'offre était bien inférieure à l'estimation et que certaines entreprises locales spécialisées n'avaient pas voulu soumissionner devant les difficultés techniques d'aménagement de ces escaliers dans des bâtiments anciens.

Bernard Miloux et Jean-François Le Quernec précisent que c'était un projet très compliqué et que l'entreprise a été obligée de prendre un sous-traitant pour faire les plans devant l'ampleur de la tâche.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- adopte l'argumentaire développé par l'Adjoint au Maire délégué aux Travaux ;
- décide de la non application, au bénéfice de toutes les entreprises concernées, des pénalités de retard prévues aux marchés.

Interventions diverses :

*Christian Laroze indique que dans le contexte municipal puisqu'il s'agit de culturel les incidences financières ne sont pas palpables mais que dans un contexte privé les choses seraient différentes et que chaque entreprise doit aller jusqu'au bout de ses responsabilités.*

*Il insiste sur l'explication nécessaire afin que ce ne soit pas un précédent laissant croire aux entreprises qu'elles peuvent prendre du retard dans leurs chantiers parce qu'il n'y aura pas d'incidence sur le marché.*

*André Briend pense que dans le contexte économique, la commune a déjà bénéficié de prix très intéressants et que les architectes disent bien que dans les appels d'offres actuels les prix sont tellement tirés que l'on se demande comment peuvent faire les entreprises avec un niveau si bas et il conclut en approuvant la proposition de Jean-François Le Quernec.*

*Evelyne Guerret ajoute que la collectivité doit apporter son soutien aux entreprises.*

*Bernard Miloux rappelle qu'on ne trouvait pas d'entreprise pour répondre au lot serrurerie, les entreprises locales ayant refusé de soumissionner en raison des difficultés techniques et que l'entreprise Allain, qui est une petite entreprise, qui avait probablement besoin de travail et n'avait pas les moyens de payer un bureau d'étude et donc d'estimer à sa juste valeur ce travail, s'est retrouvée pénalisée.*

*Monsieur Allain était d'ailleurs prêt à abandonner le chantier avec les conséquences financières qui en découleraient mettant en question la survie de l'entreprise.*

*Maurice Bayon indique que c'est une situation assez fréquente et qui se règle souvent à l'amiable à partir du moment où il n'y a pas de conséquences financières importantes et qu'il convient de bien préciser pourquoi il est fait une exception afin de ne pas créer un précédent.*

*Bernard Miloux explique aussi qu'il avait expliqué à Monsieur Allain qu'il supporterait les conséquences financières éventuelles du retard mais comme cela n'a pas été le cas et que Monsieur Allain est allé au bout de son engagement avec une qualité irréprochable alors qu'il aurait pu le bâcler cet que la commune aurait dû accepter, il estime que la commune peut ne pas lui appliquer ces pénalités.*

- **2011 – 02 – 4 - Fonds de concours CCVOL – route de la Quenelle**

Jean-François Le Quernec expose que cette voie d'intérêt communautaire d'une longueur de 750 m a fait l'objet en 2010 d'une réfection quasi-totale à partir du panneau d'agglomération à Gluon jusqu'au carrefour de Bois Solon d'en haut.

La CCVOL conformément à ses statuts, lorsqu'il y a des travaux de réalisés sur une voie communautaire, la commune propriétaire du fonds doit apporter une contribution financière qui est égale à 50 % du montant des travaux auquel on déduit les subventions éventuelles et le FCTVA.

Le montant du marché était de 100.284,60 € TTC. Une fois le FCTVA déduit puisqu'il n'y a pas eu de subvention, le montant résiduel est de 84.497,27 €.

La participation de la commune est donc de 50 % de cette somme soit 42.248,63 €.

Jean-François Le Quernec précise que l'estimation était de 70.000 € de participation communale prévue au budget 2010.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

**Valide** la participation communale de 42.248,63 € pour cette opération

**Autorise** le Maire à verser cette somme à la CCVOL

Interventions diverses :

*Pierrick Houeix signale qu'il faudra déduire le coût des réparations*

*Jean-François Le Quernec précise que la commune ne paiera pas les réparations des dégradations qui sont apparues pendant l'hiver puisque notification a été faite à l'entreprise car sa responsabilité est totalement engagée.*

*Des analyses sont en cours actuellement à la fois par un expert mandaté par l'entreprise et par le laboratoire de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour connaître les raisons de ces dégâts.*

*L'entreprise sera tenue de remédier à ces défauts une fois qu'elle en connaîtra les causes quel que soit le montant. Ce problème technique est indépendant des travaux qui ont été réalisés et payés puisque la réception a été faite.*

*La Commune doit donc verser sa quote-part à la CCVOL.*

*Bernard Miloux rajoute qu'il peut y avoir plusieurs causes (qualité des matériaux, mise en œuvre...).*

- **2011 – 02 – 5 - Maintenance éclairage public : renouvellement contrat INEO**

Jean-François Le Quernec expose que la convention d'entretien des dispositifs d'éclairage public en vigueur jusqu'à présent arrive à terme, il convient de procéder à son renouvellement dans des conditions identiques à celles de 2010 à savoir une visite systématique tous les 4 mois des 680 lampadaires avec un suivi informatisé et des prestations hors visite à la demande selon les besoins.

Il précise que ce serait la dernière année puisqu'à partir de 2012 le SDEM fera des appels d'offres territoriaux qui devraient mutualiser les offres de prix et donc obtenir un meilleur service.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la reconduction pour un an du contrat de maintenance avec la société INEO RESEAUX OUEST Agence Morbihan – Centre de Ploërmel aux mêmes conditions financières.

Après les précisions données par Jean-François Le Quernec, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier la maintenance du réseau d'éclairage public à la société INEO RESEAUX OUEST dans les conditions précitées.

- **2011 – 02 – 6 - Acquisition liaison au parking du cinéma**

Jean-François Le Quernec rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 31 mars 2010 le Conseil municipal avait décidé du principe de l'acquisition d'un terrain permettant d'ouvrir un passage entre le parking du Cinéma et le terrain voisin situé en face de la Poste et destiné à une implantation publique de type parc de stationnement.

L'emprise nécessaire à cette réalisation concerne pour partie la parcelle BA 155 située 5 rue Lamennais appartenant à présent à Mademoiselle Christine Portanguen. La superficie correspondante est de 68 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:**

- **confirme sa décision de procéder à l'acquisition dudit terrain au prix de 20 € le m<sup>2</sup> ;**
- **autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces afférentes qui sera établi en l'étude de Maîtres Paul LE BIHAN - LAVIGNAC , notaires à Sérent.**

- **2011 – 02 – 7 - Cession gratuite de terrain rue des Augustines**

*(Christian Laroze intéressé à l'affaire étant sorti de la salle)*

Jean-François Le Quernec fait part à l'assemblée qu'au cours de l'exécution des travaux d'implantation de son futur local commercial, Monsieur Eric Le Borgne a porté l'attention de la commune sur une anomalie foncière qui concerne la Commune de Malestroit.

Ainsi le trottoir situé immédiatement au droit de son bâtiment à rénover lui appartient pour moitié. L'emprise concernée porte sur une partie de la parcelle AY 338 pour une superficie de 6 m<sup>2</sup>.

Monsieur Eric Le Borgne se propose de céder gratuitement cette emprise en échange de quoi la Commune de Malestroit procéderait à la réfection du trottoir dans sa totalité. Il précise en outre que les frais de géomètre resteraient à sa charge.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:**

- **décide de l'acquisition dudit terrain selon les conditions présentées par Monsieur Eric Le Borgne;**
- **autorise le Maire à signer l'acte notarié de vente correspondant ainsi que toutes les pièces en l'étude de la SCP Laroze, notaire à Malestroit**

*Interventions diverses :*

*Maurice Bayon a précisé que cette anomalie provient d'une mutation ancienne qui avait été faite lors d'un alignement sur des bâtiments déjà existants pour faire une ligne droite.*

- **2011 – 02 – 8 - Adhésion à l'association « Canaux de Bretagne »**

Monsieur le Maire expose que l'association des Canaux Bretons et l'association Escales d'une Rive à l'Autre ont décidé de fusionner.

La commune de Malestroit étant membre de ces 2 associations, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette nouvelle association qui va prendre le nom de « Canaux de Bretagne » pour un montant annuel de 400 € (cotisation 2011).

Il passe ensuite la parole à Marie-Thérèse Rio, adjointe déléguée au tourisme, qui était présente à l'assemblée générale qui se tenait jeudi 3 février à Pontivy.

Marie-Thérèse Rio confirme que les 2 associations ont constitué à l'unanimité une association unique qui s'appellera «Canaux de Bretagne » le 11 octobre 2010.

Lors de cette réunion était présente une personne du conseil régional qui est chargée des canaux et cours d'eaux en Bretagne. La nouvelle association sera donc la seule interlocutrice au niveau de la région Bretagne sur ces dossiers liés aux canaux.

L'association s'est fixée comme objectif de gérer l'avenir des canaux et voies d'eaux au service de l'intérêt collectif. Dans cette structure on retrouve les communes, les pêcheurs, les loueurs de bateaux ...

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association «Canaux de Bretagne» et donc de verser les cotisations prévues dans les statuts, à savoir, 400 € pour 2011.

*Intervention diverses :*

*Marie-Thérèse Rio a précisé qu'à la fin de la réunion de Pontivy, elle en a profité pour remettre au président de l'association le courrier de Armand Poitard concernant la passerelle de la Née en Saint Marcel réclamant sa réhabilitation pour sa remise en service.*

*Elle a signalé que Gérard Le Bouquin qui a toujours fait partie de l'association des Canaux Bretons fait partie de la nouvelle association.*

*Pierrick Houeix signale qu'il y a un panneau « Escale d'Une Rive à l'Autre » près de l'écluse et demande ce qu'il va en devenir.*

*Marie-Thérèse Rio indique ce label va toujours exister dans le cadre de la nouvelle association.*

- **2011 – 02 – 9 – Animations 2011 médiathèque : demande de subvention au Conseil général**

Monsieur le Maire expose que le conseil général accorde des subventions aux médiathèques dans le cadre des animations qu'elles organisent.

C'est le cas à Malestroit qui va, cette année, organiser des animations pour un montant estimé à 3600 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide financière du Conseil général pour ces animations 2011.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter du conseil général une subvention pour les animations à la médiathèque municipale.

◆ **Questions diverses**

- **2011 – 02 – 10 – Règlement du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, un projet de règlement du cimetière a été remis à tous les conseillers municipaux.



Il indique que la commission communale a affiné le projet et propose au conseil d'adopter le texte définitif joint à la convocation.

Il laisse ensuite la parole à Jean Monnier pour des précisions supplémentaires sur ce point à l'ordre du jour.

Jean Monnier expose que la commission s'est réunie plusieurs fois avec Bernard Braud, responsable du cimetière pour finir d'établir le règlement.

Il précise que ce règlement a notamment été fait pour éviter les dérives de certaines entreprises qui interviennent au cimetière tant au niveau du personnel affecté au creusement des fosses ou de la pose de monuments qu'au niveau de l'enlèvement des gravats et à la remise en état après travaux.

Il ajoute que la commission travaille actuellement sur un projet d'espace cinéraire avec espace du souvenir qui fait partie également d'un article spécifique au règlement. (articles 44 et 45).

Après l'exposé de Jean Monnier le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement du cimetière tel qu'il a été présenté.

#### - **2011 – 02 – 11 – Projet frayère : convention avec la société de pêche**

La Société de Pêche envisage de créer une zone de pêche et des frayères le long du canal côté espaces communaux de la Daufresne.

Jean Le Priol explique que c'est une demande du Président de la Société de pêche de Malestroit dans le secteur de la Daufresne sur un terrain communal pour installer des frayères permettant le développement de la reproduction des poissons.

Il précise que la Société de Pêche a déjà réalisé plusieurs frayères sur la rivière.

Le projet de la société de pêche consiste, en dehors des frayères à installer des emplacements de pêche.

Une convention a été établie pour que l'association bénéficie de subventions. La durée doit être au moins égale à 9 ans sachant que la commune garde la possibilité de réaliser un chemin de promenade ouvert au public sur ce secteur (article 3).

Après la présentation de Jean Le Priol le conseil municipal, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'association des pêcheurs Malestroyens.

#### Interventions diverses :

*Pierrick Houeix constate que l'association de pêche ne demande pas de chemin d'accès.*

*Jean Le Priol confirme et précise que l'accès se fera par le chemin déjà réalisé à partir de l'entrée des salles des Sources et conduit au site du festival rock. Si un jour la commune souhaite réaliser un chemin piétonnier, il sera possible de bénéficier de subventions de la part de la Fédération de pêche.*

*Maurice Bayon demande s'il est prévu un accès handicapés pour aller à la pêche.*

*Bernard Miloux indique qu'un accès handicapés dans cette zone serait plus contraignant techniquement en raisons des inondations et donc de l'érosion (sablage).*

*Pierrick Houeix précise qu'il existe déjà en amont des accès de pêche pour les personnes à mobilité réduite.*

*Jean Le Priol ajoute que volontairement il a été rajouté dans la convention que la commune se réserve le droit de réaliser un chemin de promenade.*

*Pierrick Houeix demande quel est l'intérêt de réaliser des frayères à cet endroit.*

*Jean Le Priol précise que ce lieu est protégé et qu'il n'y a pas de courant avec des trous dans la berge favorable à la reproduction.*

*Evelyne Guerret signale le problème du site de DCR qui n'est plus en activité mais qui constitue un frein à l'écoulement des eaux en période d'inondations car le niveau actuel est plus haut que ne l'était le niveau naturel.*

*Maurice Bayon précise que les déchets de la centrale béton ont été accumulés sur le site et que seule la sécurisation du site a été demandée par rapport à l'accès public. L'industriel devrait remettre en état le site au niveau du terrain naturel.*

*Bernard Miloux propose de faire un constat et transmettre un courrier à DCR pour la remise en état du site.*

*Jean-François Le Quernec indique que cette entreprise bénéficiait d'une autorisation dans le cadre des installations classées et que dans le dossier il doit y avoir un chapitre sur la remise en état du site.*

*Evelyne Guerret ajoute que sans aller jusqu'à faire état de ce dossier il y a obligation de respecter le niveau naturel.*

*Pierrick Houeix indique que le panneau indiquant l'arrivée de Malestroit est fragilisé et risque de l'être encore plus par la constitution de frayères.*

*Jean Le Priol précise que les frayères n'empiètent pas sur les berges et que cet espace reste ouvert à d'autres activités.*

#### **- 2011 – 02 – 12 - Accueil touristique : nouvelle organisation**

Monsieur le Maire a expliqué que la Communauté de Communes a dénoncé la convention avec l'Office du Tourisme qui a donc cessé ses activités en début d'année.

Un projet d'EPIC était à l'étude mais pour des raisons juridiques, la CCVOL ne peut pas garder la compétence « tourisme » en 2011.

Ce sont donc les communes qui vont devoir organiser l'accueil des touristes en 2011.

En ce qui concerne Malestroit, les locaux sont prêts au Pass'Temps, le mobilier a été livré et l'objectif est de rouvrir un accueil touristique à partir de l'inauguration du Pass'Temps jusqu'à fin octobre.

En concertation avec le Pays Touristique, un projet a été élaboré et va être proposé au conseil municipal.

Il demande ensuite à Marie-Thérèse Rio, adjointe et à Jean-Michel Olivier, Directeur Général des services de présenter ces propositions.

Marie-Thérèse Rio explique qu'elle a eu une réunion de travail avec le Pays Touristique pour aborder les conditions d'accueil à Malestroit notamment la question des horaires et des jours d'ouverture ainsi que le coût pour la municipalité.

L'ouverture se ferait sur 7 mois du 4 avril à fin octobre avec une personne à temps plein plus une personne à temps plein pendant juillet et août.

Jean-Michel Olivier explique que l'idée est de répartir sur 7 mois un temps plein sachant que pendant les mois d'avril à fin juin la personne recrutée ne travaillera que 26 heures par semaine et que les heures complémentaires seront réparties sur la période d'été pendant laquelle elle effectuera 45 heures par semaine.

Il précise que cette manière de procéder respecte les règles du code du travail et a été validée par le centre de gestion du Morbihan.

Il a ensuite détaillé les propositions d'ouverture et d'horaires.

M. Olivier a aussi précisé que l'enveloppe budgétaire nécessaire à la masse salariale serait de l'ordre de 20.000 €.

Le financement devrait être obtenu par le reversement de la part « tourisme » retenue chaque année par la CCVOL depuis sa création sur l'attribution de compensation versée aux communes.

Pour Malestroit cette part est d'environ 23.000 € et devrait donc couvrir les frais.

Après ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide** de définir ainsi qu'il suit la période et les horaires d'ouverture de l'accueil touristique qui ont ainsi été définis (sous réserve d'ajustements en mai et juin notamment pendant les week-ends prolongés) :

- Avril à fin juin (1 agent):
  - Mardi au vendredi de 14 h à 18 h (soit 4 heures/jour)
  - Samedi de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h (soit 6 heures 30)
- Juillet et août (2 agents):
  - Mardi au dimanche inclus (6 jours) de 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 18 h 30 (soit 7 h 30/jour)
- Du 1er septembre au 17 septembre inclus (1 agent):
  - Du mardi au samedi inclus de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h (soit 6 h 30 par jour)
- Du 19 septembre à fin octobre (1 agent):
  - Mardi au vendredi de 14 h à 18 h (soit 4 heures/jour)
  - Samedi de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h (soit 6 heures 30)

**Autorise** le Maire à procéder aux recrutements nécessaires.

Interventions diverses :

*Gérard Castillon a demandé s'il ne fallait pas plutôt ouvrir tout le week-end en avant saison (mai –juin) quitte à sacrifier un jour dans la semaine pour permettre aux gens qui se promènent le week-end d'être accueillis.*

*Bernard Miloux a demandé à Marie-Thérèse Rio de réunir la commission du tourisme pour affiner les jours d'ouverture en tenant compte de ces observations.*

◆ **Informations diverses**

- Document photos des « Médiévales 2009 »

Monsieur le Maire expose qu'un document photos sur les « Médiévales 2009 » a été réalisé par l'équipe de photographes amateurs pilotée par Maurice Bayon et Alain Benoiton qu'il convient de féliciter.

Plusieurs exemplaires ont été imprimés pour consultation à tour de rôle par les conseillers.

Maurice Bayon a précisé que ce document a été édité à l'économie. Il aurait coûté trop cher avec une impression de haute qualité.

Un DVD va être réalisé et chacun pourra l'acquérir à moindre frais puis le faire imprimer s'il le souhaite où il voudra.

Pierrick Houeix demande si un document sera prévu du même type pour les médiévales 2011.

Maurice Bayon indique que cette année un plan va être fait pour couvrir l'ensemble de la manifestation. En 2009 par chance toutes les animations organisées sont présentes à partir de photos récupérées auprès de photographes amateurs

Jean-François Le Quernec propose d'inclure dans la commission animations des médiévales 2011 un groupe « photo » pour préparer un projet de reportage en amont.

Marie-Thérèse Rio a lancé un appel pour les hébergements pendant les médiévales chez l'habitant. Elle précise que si chaque conseiller peut trouver 2 hébergements cela ferait déjà 34 personnes hébergées sachant que pour l'instant on ne connaît pas le nombre exact de besoins.

Bernard Miloux indique qu'il y aura environ 60 personnes à héberger.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention.**